

AVENANT N°3 (Modifiant l'avenant n°2)

TITRE 2 : REGLEMENT TECHNIQUE DU CHAMPIONNAT DE FRANCE SUPERBIKE

Article 9 – Poids minimum

Le poids minimum pour chacune des machines est défini comme suit :

Catégorie	Machine	Poids de la machine		Poids minimum combiné pilote et machine
		Limite basse	Limite haute	
Pré Moto 4	Toutes machines	83kg	92kg	125kg
Moto 5	Toutes machines	93kg	-	136kg
Moto 4 OGP BY MOTUL	Honda NSF 250	96 kg	-	145 kg
SSP 600	Toutes machines	161 kg	170 kg	239 kg
SSP NOUVELLE GÉNÉRATION	Ducati Panigale V2	166 kg	175 kg	244 kg
	MV Agusta F3 800	161 kg	170 kg	239 kg
	Triumph ST765RS	161 kg	170 kg	239 kg
	Honda CBR600RR	157 kg	166 kg	235 kg
	Kawasaki ZX-6R	161 kg	170 kg	239 kg
	MV Agusta F3	161 kg	170 kg	239 kg
	Suzuki GSX-R600	161 kg	170 kg	239 kg
	Triumph 675R	161 kg	170 kg	239 kg
	Yamaha YZF-R6	161 kg	170 kg	239 kg
	Yamaha YZF-R9	166 kg	175 kg	244 kg
SBK	Toutes machines	168kg	-	-

Le poids du pilote est le poids du pilote équipé, prêt à courir.

Le poids de la machine est le poids de la machine utilisée sur la piste à n'importe quel moment de la manifestation.

Pour la catégorie Moto 4 OGP by Motul, le poids combiné de la machine et du pilote n'est mesuré que dans le cas où le poids de la machine se situe sous la limite basse celle-ci.

Pour les autres catégories, le poids combiné de la machine et du pilote n'est mesuré que dans le cas où le poids de la machine se situe entre la limite basse et la limite haute de celle-ci.

Dans le cas où la machine a un poids inférieur à la limite basse, il est permis d'utiliser des lests pour être en conformité avec le présent règlement. Cet emploi de lest doit être déclaré au commissaire technique lors des vérifications préliminaires.

Le lest doit être constitué d'un métal rigide, attaché fermement et de façon sécurisée, soit par un système intermédiaire de fixation, soit directement sur le cadre principal ou sur le moteur avec un minimum de deux écrous en acier (d'un diamètre min. de 8 mm, d'une qualité 8, 8 ou plus).

Le carburant dans le réservoir peut être considéré comme du lest.

L'échelle des poids est susceptible d'être modifiée en cours de saison à la seule discrétion de la CNV.

Article 40 – Allumage / boîtier de contrôle (ECU)

Article 40.2 – Catégorie SSP Nouvelle Génération

L'ECU doit être l'ECU Supersport Mectronik MKE7 (code WSS600_A).

Le micrologiciel et la cartographie moteur du fabricant doivent être déclarés éligibles pour le championnat et faire partie des pièces éligibles pour la compétition « Eligible Parts for Competition List ».

L'ECU doit avoir la section « Paramètres FIM » à jour et il est de la responsabilité du pilote de s'assurer que tel est le cas. **Les dernières mises à jour des Firmware sont disponibles ci-après : <https://www.mectronik.com/supersport26/>.** ~~à l'exception du modèle Ducati Panigale V2 pouvant utiliser l'ancienne version du Firmware.~~

[...].